Essais de Nordiq Canada et Coupes Nordiq

Dossier technique

2023-2024





Table des matières

1.	.0 Renseignements préliminaires	5
	1.1 Objectifs	5
	1.2 Définitions	5
	1.3 Abréviations	6
	1.4 Documents de référence importants	6
	1.5 Langues officielles	7
	1.6 Inclusion des athlètes paranordiques	8
	1.7 Nom et identification	9
	1.8 Dates	9
	1.9 Dossier technique et contrat de l'organisateur	9
	1.10 Liste des représentants de Nordiq Canada	.10
	1.11 Liste des membres du CO	.10
2.	0 Responsabilités et imputabilité du comité organisateur	10
	2.1 Communications	.10
	2.2 Assurance responsabilité	.11
	2.3 Financement et imputabilité de l'événement	.11
	2.4 Site hôte et processus d'appel d'offres	.11
	2.5 Site de remplacement et annulation d'une compétition	.11
	2.6 Circonstances atténuantes (COVID-19)	.13
3.	O Sanction, inscription et communications de la compétition	13
	3.1 Série de la coupe continentale FIS (COC)	.13
	3.2 Sanction	.13
	3.3 Avis de compétition	.14
	3.4 Site web de la compétition	.15
	3.5 Système d'inscription	.15
4.	.0 Éligibilité des athlètes, inscription et frais	16
	4.1 Catégories d'âge	.16



	4.2 Admissibilité des athlètes du voiet olympique	1/
	4.3 Admissibilité des athlètes du volet paralympique	18
	4.4 Considérations paranordiques de la FIS	18
	4.5 Équipes d'entreprise ou régionales	18
	4.6 Frais d'inscription	19
	4.7 Inscriptions gratuites	20
5	5.0 Distances et horaire	20
	5.1 Distances et techniques	20
6	5.0 Préclassement des épreuves	20
	6.1 Épreuves à départ par intervalle	20
	6.2 Épreuves à départ groupé	21
	6.3 Épreuves de sprint individuel	21
7	7.0 Pistes et stade	22
	7.1 Standards d'homologation	22
	7.2 Parcours d'épreuves	22
	7.3 Équipement de traçage	22
	7.4 Balisage et inspection des parcours	23
8	3.0 Chronométrage et résultats	23
	8.1 Normes de chronométrage/production des résultats	23
	8.2 Équipement de chronométrage	24
	8.3 Résultats	25
	8.4 Course ouverte sanctionnée par la FIS	28
	8.5 Exigences pour les résultats généraux	28
9	Points de compétition	29
	9.1 Liste des points canadiens	2 9
	9.2 Points FIS olympiques et paranordiques	2 9
1	0.0 Personnel technique et jury	29
	10.1 Délégué(e) technique (DT), délégué(e) technique adjoint(e) (DTA)	2 9
	10.2 Directeur(-trice) du développement sportif et/ou gestionnaire des compétitions	30



10.5 Composition et role du jury	
10.4 Réunion des chefs d'équipe	31
11.0 Installations sur place	32
11.1 Plan d'action d'urgence	32
11.2 Services médicaux sur place	32
11.2.1 Postes de premiers soins	32
11.2.3 Hôpital et service d'ambulance	32
11.3 Installations pour se réchauffer et toilettes	33
11.4 Salles de fartage	33
11.5 Test de fartage	34
11.6 Eau potable	34
11.7 Contrôle antidopage	35
11.7.1 Installations de contrôle antidopage	35
12.0 Cérémonies de remise des médailles	36
12.1 Prix en argent minimum pour les catégories ouvertes	36
12.2 Remise des prix	37
12.2.1 Ordre des présentations pour chaque catégorie	37
12.3 Médailles individuelles et d'équipe, prix en espèces et en marchandise	38
12.3.1 Médailles et prix des Essais de Nordiq Canada et Coupes Nordiq	38
12.4 Autres prix	39
13.0 Opportunités de marketing	39
13.1 Droits de marketing de Nordiq Canada	39
13.2 Obligations de Nordiq Canada	40
13.3 Droits de marketing du CO	41
13.4 Obligations du CO	42
13.5 Relations de presse	43
13.6 Services aux médias	43
13.7 Rapport et évaluation de la couverture médiatique	43
Annexe A	44



1.0 Renseignements préliminaires

Ce dossier technique résume les normes de qualité qui doivent être respectées par le comité organisateur (CO) pour les athlètes, les officiels, les spectateurs et les autres participants des Essais de Nordiq Canada et de la Coupe Nordiq. Il s'agit d'un document de travail qui constitue la base du contrat de l'organisateur entre Nordiq Canada et le comité organisateur. Il est révisé annuellement et ajusté au besoin.

Le rôle de Nordiq Canada, par le biais du (de la) directeur(-trice) du développement sportif, est d'établir les contrôles nécessaires avec le dossier technique et la dernière version des Règlements des compétitions internationales/Règlements des compétitions canadiennes (RCI-RCC) pour assurer le respect des normes des organismes de sanction.

Ce dossier technique n'aborde pas les détails de tous les aspects par rapport à la préparation des Essais de Nordiq Canada et de la Coupe Nordiq. Comme les relations entre les gouvernements provinciaux, les autorités municipales, les commanditaires locaux, etc. sont différentes à travers le pays, il n'est pas possible de recommander une seule méthode pour la planification des championnats. Cependant, les éléments communs des Essais de Nordiq Canada sont abordés dans ce guide. Tout ajustement ou changement doit d'abord être approuvé par le (la) directeur(-trice) du développement sportif et le comité organisateur.

1.1 Objectifs

Les objectifs de la compétition sont :

- Présenter des Essais tels que définis dans les critères de l'équipe nationale de ski 2024-2025
- Offrir aux skieurs une occasion de se mesurer aux meilleurs fondeurs canadiens dans leur groupe d'âge.
- Identifier les besoins et régler les lacunes nationales identifiées par l'organisation nationale de sport (ONS).
- Fournir des résultats, le cas échéant, pour calculer la Liste de points canadiens et soumettre les points FIS (volet olympique ou paralympique, selon le cas).
- Permettre l'intégration d'autres événements comme convenu par l'ONS, le CO et les partenaires concernés.

1.2 Définitions

Compétition – plusieurs courses qui ont lieu au même endroit et organisées par une même organisation (c.-à-d. les Essais de Nordiq Canada et de la Coupe Nordiq).

Épreuve – jour de course pendant une compétition, qui comprend une ou plusieurs catégories d'âge et les deux genres.

Comité organisateur (CO) – groupe mandaté par un club de Nordiq Canada, responsable de planifier et de présenter une compétition. Lors des compétitions majeures comme les Essais de



Nordiq Canada et de la Coupe Nordiq, le CO comprend à la fois un comité organisateur de l'événement (COE) et un comité de compétition (CC).

Modèle de compétition (MC) – le MC comprend un ensemble de paramètres techniques et de recommandations qui, étant alignés avec le modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA), déterminent l'approche et les caractéristiques idéales des compétitions et formations pour chacune des étapes du DLTA.

Catégorie ouverte – la catégorie ouverte des Essais de Nordiq Canada et de la Coupe Nordiq comprend les catégories seniors et CCUNC, et peut également comprendre les skieurs U20 pour les résultats des distances communes et épreuves combinées.

Catégories combinées – lorsque les catégories sont combinées avec une seule liste de départ, des prix seront remis pour chacune des catégories de skieurs plus jeunes. Les résultats doivent être publiés en combinaison et séparément pour toutes les catégories.

1.3 Abréviations

CO - Comité organisateur

CIP - Comité international paralympique

WPNS - World Para Nordic Skiing

FIS - Fédération internationale de ski

DDS - Directeur(-trice) du développement sportif

GCO - Gestionnaire des compétitions et des officiels

CD - Chef de direction

DHP - Directeur(-trice) de haute performance

DT - Délégué(e) technique

DTA - Délégué(e) technique adjoint(e)

CHP - Comité de haute performance

CDN - Comité du développement national

CTE - Comité technique des entraîneurs

GTONC - Groupe de travail des officiels de Nordiq Canada

1.4 Documents de référence importants

Le CO hôte convient que les politiques et documents ci-dessous font partie de la présente entente. Il incombe au CO de s'assurer de connaître et de respecter les politiques, règles et règlements ci-dessous :

RCI-RCC 2023-24 avec précisions pour 2023

Politique sur la licence de course de Nordig Canada



Politique d'assurance de Nordig Canada

Politique d'inscription et sanction des épreuves de ski de Nordiq Canada

Manuel des officiels de Nordiq Canada

Révisions et mises à jour annuelles des pourcentages des classes FIS pour le parasport

Modèle et cheminement de compétition Nordiq Canada

Règlements généraux de Nordiq Canada

Critères de sélection de l'équipe nationale de ski 2024-2025

Critères de sélection des voyages de compétition 2023-24

Critères de sélection du programme d'aide aux athlètes (PAA) 2023-24

Politique sur les critères de l'ÉNS

Politique sur le sport sécuritaire de Nordiq Canada

Nordiq Canada se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier ces politiques. Les versions les plus récentes seront disponibles par le biais des moyens de communication habituels de Nordiq Canada.

1.5 Langues officielles

L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada. Sport Canada s'engage à renforcer la vitalité et à appuyer le développement des communautés linguistiques minoritaires francophones et anglophones au Canada et à promouvoir la reconnaissance et l'utilisation des deux langues officielles dans la société canadienne.

Comme la compétition est sanctionnée par Nordiq Canada, le CO doit :

Offrir les communications, les annonces, la présentation des prix (sur place et pendant le banquet), le site web et les informations publiques dans les deux langues officielles. Les coûts liés à la traduction sont la responsabilité du CO;

Offrir activement des services aux membres de la communauté sportive et au public dans les deux langues officielles;

Rendre disponibles aux membres de la communauté sportive et au public toutes les communications et tous les documents dans les deux langues officielles;

Encourager les membres des deux collectivités de langues officielles à participer activement à la planification et à la présentation des initiatives; et

Organiser les activités, lorsqu'approprié, de telle sorte qu'elles respectent les besoins des deux communautés linguistiques.

Les éléments ci-dessus s'appliquent à tous les documents qui visent à informer le public, les participants ou les médias, les affichages permanents ou temporaires installés pour l'événement, les documents écrits qui fournissent les renseignements administratifs aux athlètes, aux



entraîneurs, aux officiels ou aux autres membres des délégations (guides, manuels, horaires, etc.) et aux renseignements publiés sur le site web de l'événement. Pour plus d'information, vous pouvez consulter les *Lignes directrices des contributions de Sport Canada* sur le site web du gouvernement du Canada.

Nordiq Canada peut suggérer des traducteurs pouvant être utilisés pendant l'événement.

1.6 Inclusion des athlètes paranordiques

Les événements de Nordiq Canada appuient l'excellence et notre objectif de voir tous les Canadiens en ski. Les Essais de Nordiq Canada peuvent comprendre des épreuves essais paranordiques, à la discrétion de Nordiq Canada. Les hôtes doivent veiller à ce que toutes les installations soient accessibles.

Sport sécuritaire

Le CO joue un rôle dans l'offre d'un environnement de sport sécuritaire. Le CO doit :

- Nommer un(e) agent(e) de sport sécuritaire qui va :
 - Veiller à ce que les exigences de la division soient respectées
 - Être responsable du sport sécuritaire pendant la compétition, notamment en étant sur place et visible pour tous les participants, en cherchant des occasions de célébrer les bonnes pratiques et en éduquant sur les pratiques à améliorer
 - S'assurer qu'une promotion de la <u>Ligne d'assistance du sport canadien</u> ait lieu sur le site web de la compétition et sur une diapositive lors de la réunion des capitaines d'équipe. Exemple de texte :
 - Tout le monde a droit à un environnement sécuritaire, inclusif et sans maltraitance. Si vous êtes victime ou soupçonnez qu'une autre personne est victime d'abus, de discrimination, de violence ou de toute autre forme de maltraitance, communiquez avec la <u>Ligne d'assistance du sport canadien</u> ou avec l'agent de sport sécuritaire sur place (COORDONNÉES). Ces personnes peuvent vous aider à trouver de l'aide et à déposer une plainte. En cas d'urgence, appelez le 911.
 - Veiller à ce que la confidentialité soit respectée; en cas de doute par rapport à ce qui peut être partagé, communiquez avec votre division ou l'agent(e) de sport sécuritaire de Nordig Canada.



 Communiquez avec l'agente de sport sécuritaire de Nordiq Canada, Megan Begley (mbegley@nordiqcanada.ca; 403-679-9925), pour obtenir de l'aide.

1.7 Nom et identification

Le nom officiel de la compétition est les Essais de Nordiq Canada 2024. La compétition doit être désignée comme les « Essais » dans toutes les impressions et les communications officielles.

1.8 Dates

Les dates sont déterminées par Nordiq Canada en tenant compte des exigences des groupes suivants par rapport aux exigences de la compétition, bien que les conditions de la neige soient une considération prioritaire :

Le CO

Le (la) directeur(-trice) du développement sportif

Le (la) gestionnaire des compétitions et des officiels

Le (la) DHP-Para et le (la) DHP-Oly

Les entraîneurs et gestionnaires de l'équipe nationale de ski paranordique et de l'équipe nationale de ski (pour les conflits d'horaire)

Le groupe de travail des officiels de Nordig Canada

Le comité technique des entraîneurs

Le comité de haute performance

1.9 Dossier technique et contrat de l'organisateur

Lorsque Nordiq Canada obtient une entente verbale avec le site hôte, le CO doit signer un contrat de l'organisateur et devient de ce fait responsable de l'organisation et de la prestation de l'événement.

Le comité organisateur accepte d'organiser et de présenter toutes les épreuves conformément aux règlements de RCI-RCC et au présent dossier technique.

Le CO accepte de respecter les modalités contenues dans le contrat de l'organisateur.

Nordiq Canada va travailler avec le CO, le CTE, le CHP, le GTONC et le personnel HP pour fournir et approuver la liste et l'horaire des épreuves de la compétition. Le (la) directeur(-trice) du développement sportif ou la personne désignée pour le (la) remplacer détient l'autorité finale pour prendre une décision concernant l'horaire de la compétition, en consultation avec le jury.

Le CO doit régulièrement informer Nordiq Canada de l'état d'avancement du projet en transmettant les procès-verbaux des réunions, les lettres et les appels téléphoniques et les courriels.



Le CO communiquera directement avec Nordiq Canada (par l'intermédiaire du [de la] DDS ou du [de la] GCO) afin d'obtenir des avis et des directives sur la tenue des événements.

1.10 Liste des représentants de Nordiq Canada

Gestionnaire des compétitions et des officiels : Ilona Gyapay igyapay@nordiqcanada.ca

Directrice du développement sportif : Julie Beaulieu <u>jbeaulieu@nordiqcanada.ca</u>

1.11 Liste des membres du CO

Le CO doit remettre à Nordiq Canada la liste des principaux responsables du comité d'événement et du comité de compétition.

De plus, le (la) président(e) du CO doit ajouter le nom du (de la) gestionnaire d'événement, du (de la) DDS, du (de la) DT et du (de la) DTA à sa liste de diffusion par courriel afin de leur transmettre les dernières informations et les procès-verbaux de réunion au cours des mois qui précèdent l'événement.

2.0 Responsabilités et imputabilité du comité organisateur

2.1 Communications

Le CO doit:

Diffuser l'avis de compétition dans les délais prescrits et remettre les résultats officiels dans les formats déterminés.

Préparer et afficher les bannières des commanditaires et fournisseurs officiels de Nordiq Canada, conformément à la liste collatérale du contrat de l'organisateur. Le (la) DDS ou son (sa) remplaçant(e) désigné(e) est en mesure de conseiller les organisateurs à cet effet.

Préparer et entretenir un site web qui sera consacré aux informations concernant la compétition.

Désigner un(e) responsable des relations avec les médias. Il est important de travailler avec diligence pour assurer une bonne couverture médiatique dans les médias locaux (presse, télévision et radio) et pour encourager une couverture provinciale et nationale si possible. Le (la) responsable des relations avec les médias doit travailler en étroite collaboration avec le (la) webmestre.

Disposer d'un système de sonorisation d'excellente qualité.

Désigner un ou des annonceurs en mesure de s'exprimer dans les deux langues officielles.

Fournir un service Internet sans fil à haute vitesse pour gérer les services essentiels des courses et de l'événement.

Créer un groupe sur WhatsApp ou une plateforme similaire pour les entraîneurs afin de diffuser



les informations rapidement.

Le cas échéant ou sur demande, permettre à Nordiq Canada et/ou aux divisions de présenter des formations pour les DT et/ou les officiels pendant la compétition afin de leur offrir une expérience de compétition « en direct » ou la prestation de présentations sur les enjeux critiques de la compétition ou les mises à jour internationales.

2.2 Assurance responsabilité

Le CO doit souscrire à la police d'assurance de Nordiq Canada par son adhésion à une division et être en règle auprès de la division et de Nordiq Canada.

2.3 Financement et imputabilité de l'événement

L'aide financière de Nordiq Canada sera précisée dans le contrat de l'organisateur.

En cas d'annulation d'une compétition, Nordiq Canada négociera le remboursement de la subvention selon l'état général du budget de l'événement.

À l'exception de la subvention de Nordiq Canada prévue dans le contrat de l'organisateur, le CO est responsable de toutes les obligations financières en lien avec la tenue de l'événement.

Le CO doit soumettre un rapport final des revenus et dépenses et des copies des communiqués de presse et de la couverture médiatique au (à la) GCO de Nordiq Canada au plus tard 30 jours après la fin de l'événement. Le rapport des médias doit comprendre les photos, articles de journaux, bandes audio/vidéo de la couverture médiatique électronique et les coordonnées des médias locaux.

2.4 Site hôte et processus d'appel d'offres

Les championnats canadiens de ski doivent avoir lieu sur un site qui correspond aux critères suivants :

Parcours adéquat pour le niveau de compétition

Pistes homologuées pour les épreuves sanctionnées par la FIS et la WPNS

Pistes appropriées pour les épreuves paranordiques

Accessibilité pour les athlètes paranordiques

Officiels formés et expérimentés

Installations accessibles adéquates

Accessibilité raisonnable pour la majorité des participants

2.5 Site de remplacement et annulation d'une compétition

En cas de pandémie ou toute autre situation similaire, Nordiq Canada va suivre les consignes



de l'Agence de la santé publique du Canada et des organismes provinciaux et municipaux de la santé afin de diminuer les risques.

Nordig Canada a prévu des plans pour différents scénarios, incluant l'annulation de la compétition, une restriction sur le nombre de participants et aucune restriction. Le CO doit organiser la compétition comme à l'habitude. La décision d'annuler ou de procéder sera basée sur les consignes fournies par les autorités de santé publique et pourrait changer selon l'évolution de la situation. Le CO doit distribuer un protocole pour limiter la propagation du virus.

Le CO, en consultation avec le (la) DDS et le (la) GCO de Nordig Canada, doit identifier un site de remplacement en cas de mauvaises conditions de neige. Le site de remplacement doit être choisi pour minimiser les déplacements des participants.

La décision d'annuler ou de déplacer une compétition doit être prise par le (la) directeur(-trice) du développement sportif au plus tard deux (2) semaines avant la tenue de l'événement en consultation avec le (la) DHP, le (la) GE, le (la) CD, le (la) président(e) du CO et le (la) DT.

Si un nouveau site et un nouveau club hôte sont choisis, plusieurs questions de finances et de ressources humaines sont à considérer, notamment les dépenses déjà assumées par le CO initial, la capacité du nouveau site/club à mettre sur pied un comité de compétition compétent, la possibilité de transférer l'appui prévu par les commanditaires et les revenus du gouvernement destinés à la compétition et l'intérêt des bénévoles et des chronométreurs professionnels du CO initial à aider sur le nouveau site.

Si le transfert vers un nouveau site et un nouveau CO est possible, il est important d'indiquer la façon dont seront gérés les fichiers de course existants, si le (la) secrétaire de compétition veut conserver son rôle avec le nouveau CO ou si les fichiers peuvent être transférés et gérés par un nouveau secrétariat de compétition. Une indemnité de déplacement pourrait devoir être envisagée si le (la) secrétaire de compétition initial(e) décide de rester impliqué(e) dans le secrétariat et peut assister à l'événement.

Un transfert des responsabilités aura lieu entre les membres du CO initial et ceux du nouveau CO. Les transferts de ressources physiques ou humaines seront au choix du nouveau CO en consultation avec Nordiq Canada.

Si un nouveau site est choisi et qu'un CO compétent est formé, le (la) DDS de Nordiq Canada et le (la) nouveau(-elle) président(e) du CO doivent préparer un budget en tenant compte des dépenses préalablement assumées par le CO initial, conformément à la politique de remboursement, ainsi que des dépenses normales associées à l'organisation d'un tel événement au site de remplacement.

En principe, les revenus provenant des frais d'inscriptions devraient être transférés au nouveau CO dans le cadre du nouveau budget de l'événement. Les revenus provenant des gouvernements et commanditaires peuvent être transférés au niveau CO dans le cadre du budget de l'événement avec l'accord des tiers concernés.

Le CO doit inclure les détails concernant l'annulation, les montants à rembourser, les moyens de communication utilisés et, en cas d'une compétition de sélection, un avis pour une autre date de compétition pour les annulations causées par la température dans l'avis de compétition.



En cas d'annulation d'une compétition, le CO, en collaboration avec Nordiq Canada, doit rembourser les frais d'inscription, moins les coûts associés au matériel qui ne pourra être réutilisé lors d'événements futurs et les coûts de réunion raisonnables assumés par le CO pendant la phase de préparation de l'événement.

2.6 Circonstances atténuantes (COVID-19)

Protocoles pour la COVID-19 - Il est attendu du CO qu'il fournisse des protocoles pour la COVID-19 qui respectent les attentes municipales, provinciales, fédérales et de l'ONS.

3.0 Sanction, inscription et communications de la compétition

3.1 Série de la coupe continentale FIS (COC)

Nordiq Canada fait la demande officielle pour obtenir la reconnaissance de la FIS pour les épreuves domestiques qui satisfont aux critères de la FIS comme étant des épreuves « COC ». En obtenant cette reconnaissance, Nordiq Canada obtient des quotas de CM additionnels, un élément essentiel dans la préparation des athlètes canadiens pour les futures éditions des championnats du monde de ski et des Jeux olympiques.

La catégorie ouverte lors des compétitions de la FIS est sanctionnée par la FIS et Nordiq Canada. Les skieurs juniors et seniors doivent s'inscrire dans la catégorie ouverte et seront préclassés ensemble. Les résultats peuvent inclure des sous-catégories composées d'athlètes seniors U20 et U23 à des fins de reconnaissance.

La FIS demande que toutes les compétitions (Coupe continentale & championnats canadiens de Nordiq Canada) se déroulent sur des parcours homologués par la FIS. Consultez https://nordiqcanada.ca/wp-content/uploads/2020-Homologation-Guidelines FR-1.pdf pour voir les lignes directrices d'homologation actuelles de Nordiq Canada.

3.2 Sanction

Les Essais sont sanctionnés par Nordiq Canada. L'inscription pour la sanction se fait par le biais du (de la) GCO. Les frais de sanction sont de 1750 \$.

Nordiq Canada demande la sanction de la FIS pour les épreuves individuelles de la catégorie ouverte des championnats. Les règlements de la FIS et ceux de Nordiq Canada s'appliqueront à ces épreuves. Les frais de sanction de la FIS sont couverts par les frais de sanction mentionnés ci-dessus.

Nordiq Canada réalisera les exigences de sanction de la FIS en collaboration avec le (la) délégué(e) technique et le comité organisateur. Les exigences de la FIS comprennent : les formats et distances des épreuves, les coordonnées du CO et les coordonnées du (de la) DT.

Si Nordiq Canada fait une demande de sanction FIS Para Sport pour les Essais, des frais de sanction additionnels de 500 \$ CA seront facturés au CO.



Certains écarts par rapport aux règlements de la FIS peuvent être envisagés par le (la) DT si les conditions locales nécessitent une adaptation pour tenir une compétition sécuritaire et équitable. Cependant, en toute circonstance, le (la) DT doit respecter l'esprit et l'intention des règlements de compétition et documenter tous les changements requis dans le rapport du (de la) DT pour la FIS.

Une visite des lieux par le (la) DT et le (la) DDS ou GCO de Nordiq Canada peut être nécessaire pendant l'été précédent l'événement lorsqu'un nouveau site a été développé. Le (la) DT, le (la) DDS, le (la) GCO, le (la) président(e) du CO et le (la) directeur(-trice) de compétition doivent s'entendre sur toute question technique ou concernant l'organisation au plus tard trois (3) mois avant la tenue de la compétition.

3.3 Avis de compétition

L'ébauche de l'avis de compétition doit être transmise au (à la) DT et au (à la) GCO pour approbation à la date convenue avec le (la) GCO ou le (la) DDS.

L'avis final doit être disponible 60 jours avant la compétition. Une copie de l'avis doit être publiée sur le site web du CO et le lien doit être envoyé au (à la) GCO de Nordiq Canada afin d'être affiché au calendrier national sur le site web de Nordiq Canada.

L'avis de compétition doit être disponible dans les deux langues officielles.

L'avis de compétition doit inclure une clause d'annulation et/ou de report appropriée.

Le CO doit tenir compte du fait que la majorité des entraîneurs ne connaissent pas l'ensemble des dispositions du dossier technique, c'est pourquoi les renseignements pertinents relatifs aux courses et aux critères d'admissibilité des athlètes doivent être publiés sur les sites web de Nordiq Canada et de l'événement avec un lien vers le dossier technique.

Une fois l'avis de compétition publié, les décisions et les modifications concernant la compétition ou sa tenue doivent être publiées sur les sites web de Nordiq Canada et de l'événement.

À partir de quatre (4) semaines avant la compétition, le CO publiera sur le site d'inscription la liste de tous les concurrents inscrits comprenant le club, la division, l'équipe, l'institution scolaire, les numéros de licence de Nordiq Canada et de la FIS, l'année de naissance, la catégorie de compétition, la catégorie paranordique (le cas échéant), de même que la liste des épreuves auxquelles les skieurs sont inscrits.

Les noms de club seront utilisés tels qu'ils sont inscrits dans la base de données des clubs sur le site web de Nordiq Canada. On peut abréger le nom d'un club pour éliminer les termes génériques comme « nordique », « ski » et « club » selon l'espace disponible dans les listes de départs et de résultats. Le nom des skieurs sera épelé selon ce qui est inscrit dans la LPC et la liste de licences soumise par Nordiq Canada au CO. Les données de la FIS relatives à l'inscription seront tirées de la liste des points du site web de la FIS. Avant de publier ces données, les organisateurs doivent utiliser le protocole de validation inclus dans le logiciel Zone4.

Le CO doit respecter la confidentialité selon les lois municipales, provinciales et fédérales applicables.



3.4 Site web de la compétition

Le CO doit créer et gérer une section bilingue consacrée aux Essais sur le site web du CO et y publier toute l'information pertinente à l'événement.

L'information publiée sur le site doit comprendre les éléments suivants :

Informations avant l'événement

Avis de compétition, liste des commanditaires, renseignements sur les hôtels (lieux adaptés aux fauteuils roulants) et la location de véhicules, numéros de télécopieur, de téléphone et adresses courriel, horaire détaillé des épreuves et des activités, équipement disponible sur place, etc.

Informations pendant l'événement

Accueil des athlètes, liste des athlètes inscrits et confirmés, comptes-rendus quotidiens avec photos, résultats officiels (PDF ou HTML), liens vers les médias qui parlent de l'événement, galerie de photos et autres informations pertinentes incluant les procès-verbaux des réunions des chefs d'équipe, les changements et les décisions du jury en lien avec le déroulement de l'événement.

Informations après l'événement

Remerciements chaleureux aux bénévoles et aux commanditaires, objets perdus, renseignements sur les Essais de l'année suivante, etc.

Lien vers les résultats officiels.

Un lien vers la page des Essais sera publié sur www.nordiqcanada.ca.

3.5 Système d'inscription

Un logiciel de gestion de course approuvé par Nordig Canada doit être utilisé.

Le plan de gestion de l'événement doit comporter une procédure d'inscription en ligne. Le formulaire d'inscription en ligne doit être revu avec le (la) DDS ou le (la) GCO de Nordiq Canada. Les inscriptions doivent être ouvertes cinq (5) semaines avant la compétition.

Pour les épreuves sanctionnées par la FIS, le formulaire d'inscription doit demander les numéros de licence de Nordiq Canada et de la FIS. Il doit aussi demander les coordonnées pour rejoindre l'entraîneur(e) ou le (la) chef d'équipe des athlètes.

Puisque les épreuves individuelles ou combinées de la catégorie ouverte des championnats sont aussi sanctionnées par la FIS, il faut inscrire sur le formulaire d'inscription le numéro des licences FIS et Nordiq Canada. Le CO n'a pas la responsabilité de remplir ce champ lorsque le concurrent a omis de le faire.

Les skieurs qui font partie de l'ÉNS, d'un CDEN ou d'une équipe universitaire ou d'entreprise doivent indiquer leur affiliation de club et d'équipe à l'inscription. Sinon, ils doivent s'inscrire avec leur affiliation de club.

Les noms de club seront utilisés tels qu'ils sont inscrits dans la base de données des clubs sur



le site web de Nordiq Canada.

Le nom des skieurs sera épelé selon ce qui est inscrit dans la LPC soumise par Nordiq Canada au CO.

Les données de la FIS relatives à l'inscription seront tirées de la section « Bio des athlètes » sur le site web de la FIS.

La liste de confirmation finale doit être publiée sur le site web de l'événement dans les 48 heures suivant la fin de la période d'inscription. La liste doit être publiée sous le nom de club et indiquer le nom, les numéros de licence (Nordiq Canada et FIS), les courses et l'année de naissance des athlètes.

L'avis de course doit indiquer la date limite d'inscription, qui doit être au plus tôt sept (7) jours avant et au plus tard deux (2) jours avant la première épreuve.

Une inscription distincte pour les entraîneurs doit accompagner l'inscription à la compétition. Cela facilite la distribution de la liste de confirmation et les communications de dernière minute avec les équipes concernant la modification des heures et des courses et les annulations.

4.0 Admissibilité des athlètes, inscription et frais

4.1 Catégories d'âge

Pour la saison de compétition 2023-24, les catégories d'âge comprennent les athlètes nés lors des années suivantes :

Catégorie	Nom de la sous- catégorie	Année de naissance pour la saison 2022-23			
U20 féminin	N/A	2005 2004			
Senior Femmes	Senior U23 Femmes Senior Femmes	2003, 2002 & 2001 2000 et avant			
Ski assis paranordique LW10-12 Femmes	N/A	N/A			
Ski debout paranordique LW2-9 & B1-3 Femmes	N/A	N/A			
U20 masculin	N/A	2005			



		2004		
Senior Hommes	Senior U23 Hommes Senior Hommes	2003, 2002, & 2001 2000 et avant		
Ski assis paranordique LW10-12 Hommes	N/A	N/A		
Ski debout paranordique LW2-9 & B1-3 Hommes	N/A	N/A		

4.2 Admissibilité des athlètes du volet olympique

Tous les athlètes qui participent aux Essais de Nordiq Canada et des Coupes Nordiq doivent :

Être membre en règle de Nordiq Canada ou, s'ils ne sont pas membres, n'avoir aucun enjeu/aucune infraction ou dette envers Nordiq Canada. La liste officielle des clubs en règle pour l'année en cours des championnats canadiens de ski est disponible sur le <u>site web de Nordiq Canada</u>.

Détenir une licence de course ou une licence de course associée de Nordiq Canada et avoir plus de zéro point sur la liste courante de la LPC/LPC-Para. Les athlètes qui ne figurent pas sur la LPC/LPC-Para courante peuvent demander une exemption de cette exigence en envoyant une demande écrite au (à la) DDS/GCO avant la fin de la période d'inscription. Veuillez consulter la *Politique sur la licence de course* de Nordiq Canada.

Les athlètes U18 et plus vieux doivent avoir une licence FIS pour participer.

Les skieurs étrangers doivent détenir une licence de la FIS ou une licence de course associée pour participer et bénéficier de l'assurance appropriée. Ils doivent également être membres en règle de leur fédération nationale.

Les athlètes doivent également détenir une licence de la FIS pour être admissibles aux prix en argent dans les catégories ouvertes.

Pour que les licenciés FIS puissent accumuler des points FIS, un numéro de licence FIS valide doit apparaître dans la base de données de gestion d'épreuves. L'athlète ou son entraîneur peuvent vérifier auprès du CO si le numéro FIS figure bien dans la base de données des compétiteurs.

Les athlètes canadiens peuvent se procurer une licence de la FIS au bureau de Nordiq Canada.

Le club et la division d'appartenance d'un athlète sont ceux dont le nom figure sur sa licence de compétition courante émise par Nordiq Canada (règlement 103.4 de Nordiq Canada).



La preuve de citoyenneté est la responsabilité de l'athlète et doit être déclarée sur le formulaire d'inscription des championnats canadiens.

4.3 Admissibilité des athlètes du volet paralympique

Les athlètes paranordiques doivent avoir une classification nationale ou internationale. S'il n'a pas été possible d'effectuer la classification nationale, l'athlète sera par défaut dans la classification la plus élevée de sa catégorie (LW12, LW9, B3).

La licence des guides paranordiques est la responsabilité de l'athlète avec une déficience visuelle. On ne s'attend pas à ce que les guides paient les frais d'inscription; cependant, tous les guides doivent signer le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques de Nordiq Canada disponible auprès des clubs organisateurs.

4.4 Considérations paranordiques de la FIS

Selon les règles de classification de World Para-Nordic Skiing (WPNS), le CO peut présenter des épreuves pour deux catégories de skieurs assis et debout en combinant les classes de skieurs debout (LW2-9 et B1-3) et assis (LW10-12) pour chacun des sexes.

Il n'y a pas de catégories paranordiques junior, senior ou maître, il n'y a que la catégorie ouverte. La catégorie ouverte pour chacun des sexes n'a qu'un seul classement et des prix pour les skieurs debout (LW2-9 et B1-3) et assis (LW10-12). Pour plus d'information sur la classification paranordique, veuillez consulter la page suivante sur le site web de Nordiq Canada: https://nordigcanada.ca/fr/skieurs-et-programmes/para-nordique/.

Les skieurs paranordiques canadiens doivent détenir une licence FIS PS si la compétition est sanctionnée par la FIS PS.

4.5 Équipes d'entreprise ou régionales

Nordiq Canada encourage les CO à reconnaître les équipes d'entreprise ou régionales sur les listes de résultats. Pour qu'une équipe puisse être officiellement reconnue, une demande doit être soumise au (à la) DDS ou à son (sa) remplaçant(e). Nordiq Canada demande que l'équipe :

Contribue à l'entraînement et aux opportunités de compétition de ses athlètes et serve au moins guatre (4) athlètes licenciés.

Soit une entreprise immatriculée ou un club à but non lucratif qui sert un auditoire plus vaste que les athlètes qui font partie d'un seul club de Nordiq Canada.

Soumette une demande formelle de « statut d'équipe » au (à la) DDS ou à son (sa) remplaçant(e) pour s'assurer que le nom officiel de l'équipe est disponible dans le système d'inscription des licences de Nordiq Canada. Nordiq Canada n'a aucune obligation de mettre à jour les dossiers des skieurs rétroactivement si le nom d'équipe n'est pas enregistré adéquatement ou si les athlètes ne l'indiquent pas lorsqu'ils renouvellent leur licence.

Les équipes d'entreprise ne doivent pas être pour une entreprise qui encourage le racisme ou



tolère les préjugés sexistes ou le manque de respect à l'égard du sport, des bénévoles ou des commanditaires.

4.6 Frais d'inscription

Des frais d'inscription de 50 \$ CA + TPS ont été déterminés comme frais communs; les frais d'inscription peuvent dépasser ce montant seulement sur approbation du (de la) DDS.

L'objectif est de ne pas décourager la participation à cause de frais trop élevés, tout en assurant la viabilité financière de l'événement.

Remarque: toute augmentation de frais doit être justifiée par une mise à jour budgétaire. Lorsqu'un CO réalise un profit d'exploitation de plus de 15 % sur les dépenses après une augmentation des frais, on s'attend à ce qu'il fasse un don au comité qui organise l'édition suivante des championnats canadiens de Nordig Canada.

Pour les compétitions qui comptent plusieurs épreuves, on suggère d'offrir un forfait sur les inscriptions.

Les skieurs doivent avoir accès aux pistes de compétition au moins deux (2) jours avant le début des épreuves.

Les frais d'inscription doivent comprendre les frais d'accès aux pistes pour toutes les journées officielles d'épreuve et les journées d'entraînement.

Lors des journées non officielles d'entraînement, les droits d'accès s'appliqueront à tous ceux qui utilisent les pistes.

En raison du nombre important d'inscriptions de dernière minute, nous invitons le CO à proposer une échelle tarifaire progressive qui comprend un meilleur prix pour ceux qui s'inscrivent tôt et pénalise ceux qui s'inscrivent à la dernière minute, conformément au contexte décrit ci-dessus.

Le CO doit recevoir le formulaire et les frais d'inscription dans un délai raisonnable (7 jours) avant le premier jour de compétition.

La liste de confirmation doit indiquer :

- Nom de l'athlète
- # de licence Nordiq Canada en vigueur
- # de licence FIS en vigueur
- Année de naissance
- Épreuves choisies
- Noms de club et d'équipe

Il n'y aura aucun remboursement pour les athlètes qui ne se présentent pas.

Le (la) GCO peut approuver des « frais d'amélioration de la neige » de 5 \$/jour de compétition/athlète sur les sites qui organisent des événements de niveau 1 afin de couvrir les coûts de fabrication/entreposage de la neige dans le cadre du programme de gestion de la



neige. Les frais ainsi collectés doivent être identifiés séparément dans la déclaration des revenus et des dépenses de l'événement et doivent être chargés à l'exploitant des installations pour compenser les frais de gestion de la neige directement liés à la préparation des pistes de l'événement. Le CO est responsable de présenter un plan pour approbation au (à la) DDS huit (8) semaines avant le début de la compétition.

4.7 Inscriptions gratuites

Lorsque l'on transmet une invitation particulière à des athlètes, à des équipes ou à des personnalités et que ces invitations comprennent une inscription gratuite, il faut préciser le nombre d'athlètes visés par l'invitation et les frais de déplacement inclus (incluant l'allocation journalière, si applicable) et donner des renseignements sur les repas et l'hébergement, les horaires, les primes pour les présences publiques, etc.

Cette façon de faire permettra d'éviter toute confusion ou mauvaise interprétation en ce qui a trait aux attentes et responsabilités de chacun. Une communication écrite avec l'athlète ou l'équipe assurera le bon déroulement de l'événement et pourra servir de référence lors de discussion ou négociation ultérieure.

Les membres des équipes nationales A et B, ainsi que les athlètes des équipes de coupe du monde paranordique et de développement paranordique se verront offrir une inscription gratuite. La liste de ces athlètes se trouve sur le site web de Nordiq Canada. Le CO fournira un code d'inscription pour les athlètes de l'équipe nationale.

Le CO doit communiquer avec le (la) coordonnateur(-trice) du marketing et des communications ou son (sa) remplaçant(e) désigné(e) pour élaborer un plan de marketing qui maximise la valeur promotionnelle et publicitaire de ces athlètes pendant les essais.

5.0 Distances et horaire

5.1 Distances et techniques

Le (la) DDS de Nordiq Canada va travailler avec le CO, le CTE, le GTONC et le personnel HP pour fournir et approuver la liste et l'horaire des Essais. Ces informations seront précisées dans le contrat de l'organisateur.

Tous les formats d'épreuves vont respecter les RCI-RCC actuelles, à moins d'avis contraire dans ce dossier technique.

6.0 Préclassement des épreuves

6.1 Épreuves à départ par intervalle

La LPC de distance sera utilisée pour le préclassement de toutes les catégories. Pour chaque



catégorie, les skieurs seront groupés selon le nombre total de skieurs dans la catégorie combinée.

Dans le cas de jours de distance communs aux Essais, les catégories U20 et ouverte peuvent être combinées selon les conditions de piste et météorologiques par une décision du jury ou un accord préalable entre Nordiq Canada et le CO. Les positions de départ seront ensuite assignées au hasard au sein de chaque groupe selon la LPC.

Le jury décidera de l'ordre de départ de chaque groupe en tenant compte des conditions d'enneigement ou de l'état de la piste. La plus récente LPC doit être disponible sur le site web de Nordiq Canada deux (2) jours avant la première réunion des chefs d'équipe pour vérification. Seul le jury pourra apporter des changements aux listes de départ vérifiées, et ce, dans des cas exceptionnels.

Il est possible que le (la) directeur(-trice) du développement sportif de Nordiq Canada recommande un préclassement spécifique au jury sur réception d'une demande écrite de la part de la division d'un(e) athlète au moins une semaine avant le début des courses. Cependant, une telle demande doit s'appuyer sur des motifs exceptionnels pour justifier une amélioration du préclassement. Si la requête est acceptée, l'athlète senior ou U20 prendra le départ d'après le nombre de points assignés par une décision du jury.

6.2 Épreuves à départ groupé

Dans la catégorie ouverte hommes et femmes, la répartition en groupes de départ et l'attribution des dossards se feront selon le classement actuel de l'athlète sur la LPC de distance.

Le (la) meilleur(e) athlète aura la position un (1) sur la grille de départ.

Les compétitions à départ groupé doivent utiliser une grille de départ en chevron.

6.3 Épreuves de sprint individuel

Il y aura une catégorie pour cette compétition : Ouverte (U20 + U23 + senior)

Tous les athlètes doivent s'inscrire dans la catégorie d'âge qui correspond à leur date de naissance.

Il y aura deux rondes d'éliminatoires et de finales.

Ouverte (1-30) - Les 30 meilleurs athlètes des qualifications, peu importe la catégorie d'âge

U20 SEULEMENT (31-60) comprend les athlètes U20 suivants au classement qui ne font pas partie du top 30

Les athlètes U20 qui terminent dans le top 30 lors des qualifications seront placés dans la catégorie OUVERTE pour les éliminatoires et les finales

Les athlètes U23 ou senior qui ne se qualifient pas dans le top 30 ne continuent pas vers les éliminatoires et les finales.

Les vagues éliminatoires doivent être chronométrées. L'avancement suit le protocole FIS



indiqué en 325.4.2.7. Les 1^{er} et 2^e skieurs de chaque vague avancent, en plus des deux prochains skieurs les plus rapides des vagues de quart de finale, classés 3^e et 4^e. L'avancement à la finale A suivra le même protocole. Consultez l'annexe pour savoir comment combler les places libres.

Chaque vague de sprint (catégorie ouverte) doit se dérouler conformément au protocole de la FIS. Les épreuves de sprint qui ne comportent pas de finale B (conformément à l'annexe) doivent avoir le même temps de repos entre chaque vague des qualifications. Le temps entre les vagues dépend de la distance du parcours.

Entre la fin des vagues de qualification et la première vague de quart de finale senior, le CO doit allouer une période de repos de 1,5 h à 2 h aux athlètes qualifiés.

7.0 Pistes et stade

7.1 Standards d'homologation

Toutes les épreuves sanctionnées par la FIS doivent avoir lieu sur des parcours homologués par la FIS. Le site hôte doit avoir des parcours homologués par la FIS pour les différents formats de compétition qui sont assignés au niveau ouvert. Les nouvelles lignes directrices canadiennes indiquant le processus d'homologation des parcours de course se trouvent sur le <u>site web</u> de Nordiq Canada.

Toutes les épreuves sanctionnées par la FIS ParaSport doivent se dérouler sur des parcours homologués par la FIS PS. Le site hôte doit avoir des parcours homologués par la WPNS pour les différents formats de compétition qui sont assignés aux épreuves paranordiques.

7.2 Parcours d'épreuves

Le site hôte doit comporter une bonne variété de parcours adaptés à tous les formats d'épreuve et à toutes les catégories des Essais. Le terrain doit convenir aux skieurs des catégories seniors et U20 qui courent ensemble.

Les normes d'homologation sont soumises aux dispositions de la section 311.2.5 des règlements RCI-RCC.

Le balisage des parcours doit être conforme à l'article 311.4 et au <u>Manuel des officiels de</u> compétition.

7.3 Équipement de traçage

Le CO doit garantir à Nordiq Canada, et plus encore aux entraîneurs et aux athlètes, qu'il a pris les mesures nécessaires pour obtenir les meilleures pistes possible pour la course, même dans des conditions difficiles de glace, de neige abondante et de pluie.

L'équipement d'entretien doit comprendre :

Un véhicule de traçage pleine largeur équipé d'un rénovateur à commande hydraulique



Un véhicule de traçage Alpine à double trace ou son équivalent à trace simple (de type Bachler)

La capacité d'étendre du fertilisant pour améliorer la trace en conditions de neige molle

La capacité de tracer plusieurs pistes classiques à une distance minimale de 1,20 mètre mesurée à partir du milieu de chaque paire de traces

Un rénovateur ou un outil de damage tracté par une motoneige afin d'améliorer l'état du parcours lors de précipitations abondantes à des températures qui limitent l'utilisation du tracteur à chenilles

Les ressources pour effectuer le traçage doivent être suffisantes et flexibles afin de permettre le traçage à tout moment pour optimiser la préparation des pistes.

7.4 Balisage et inspection des parcours

Les parcours d'épreuve doivent être tracés pour l'inspection deux (2) jours avant la tenue de la première épreuve.

Les indications doivent être claires par rapport à la direction à suivre pour les athlètes du volet olympique et les athlètes paranordiques et leur guide.

Les cartes de parcours de toutes les épreuves avec l'élévation doivent être disponibles en ligne au moins une (1) semaine avant le début de la compétition. Il est recommandé de remettre à chaque équipe un ensemble de cartes laminées à afficher dans les locaux de fartage.

Pour l'entraînement officiel (la journée précédant les épreuves), les parcours, incluant le stade, doivent être préparés et balisés de la même façon que pendant les épreuves (article 311.4 des règlements de compétition).

8.0 Chronométrage et résultats

8.1 Normes de chronométrage/production des résultats

Un logiciel de gestion de course approuvé par Nordiq Canada (p. ex., Zone4) doit être utilisé. Des logiciels qui peuvent être reliés directement à l'équipement de chronométrage et diffuser en direct de façon continue sont requis.

Le logiciel choisi doit pouvoir accommoder tous les formats communs en compétition. Le système doit pouvoir gérer plusieurs épreuves, des catégories simples et combinées et des sous-catégories.

Les résultats paranordiques doivent comprendre les pourcentages pour les techniques classique et libre, les résultats en temps réel et en temps calculé et les listes de départ de poursuite. Les résultats des épreuves paranordiques sont tirés de l'application d'un système de pourcentage basé sur le temps. Le processus pour ce calcul se trouve dans les règlements dans les règlements au www.paralympic.org.

Le logiciel doit également avoir un service de dépannage en vigueur ou un manuel qui peut être consulté rapidement et efficacement en cas d'urgence.



Des listes de départ et de résultats comportant les renseignements habituels (conditions de météo, identification des commanditaires, etc.) doivent être produites avec les temps de passage et les temps finaux, le tout dans le format approuvé par Nordiq Canada.

La liste de départ doit indiquer clairement l'heure de début de la compétition et l'intervalle de départ de chacun des concurrents.

La liste de départ doit comporter le nom des membres du jury, la catégorie, le numéro de dossard, le nom, le nom du club, celui de l'équipe et de la division, la distance totale de la course, le nombre de boucles composant la distance et l'heure du départ, le numéro de dossard, le nom, le nom du club, celui de l'équipe et de la division, la distance totale de la course, le nombre de tours composant la distance et l'heure du départ.

Le logiciel doit pouvoir produire les résultats en différents formats (c.-à-d. XLS, PDF, .cvs et XML).

Des résultats en direct sont attendus lors des Essais. Le CO doit tester le module de résultats en direct avec une course préparatoire pour s'assurer que les systèmes sont compatibles avant la compétition.

Les officiels du chronométrage et les assistants techniques qui auront à travailler avec le logiciel de gestion d'événement doivent l'avoir déjà utilisé et être familiers avec ses fonctions.

8.2 Équipement de chronométrage

Nordiq Canada demande que les temps de départ et d'arrivée soient générés de façon électronique par un système de sauvegarde complètement indépendant.

L'appareil de chronométrage (c.-à-d., Summit Systems, etc.) doit être dans un abri fermé et chauffé.

Pour les épreuves à départ individuel, l'utilisation d'un portillon de départ électronique relié à un chronomètre à affichage grand format qui indique le décompte du temps est requise. Le portillon doit être équipé d'un poteau de chaque côté pour éviter que les athlètes ne puissent prendre le départ sans ouvrir le portillon, et ce, dans les deux techniques. Si le portillon n'est pas assez large pour que les skieurs assis puissent effectuer un départ régulier, ils peuvent partir à l'extérieur du portillon, dans le corridor des départs tardifs.

Le temps des athlètes est enregistré par une cellule photo-électrique au moment où ils franchissent la ligne d'arrivée.

Pour toutes les épreuves à départ groupé ou les sprints, il doit y avoir une caméra d'arrivée de modèle approuvé. Le personnel de l'épreuve doit être formé adéquatement pour utiliser cet équipement.

Les contrôleurs doivent recevoir une formation sur l'utilisation de l'équipement de caméra vidéo haute définition ou tout autre équipement approprié pour vérifier la technique ou d'autres infractions à des endroits clés du parcours.

Le rapport de chronométrage des données de la FIS doit être rempli par le fournisseur de services de chronométrage en temps opportun après chaque jour de compétition pour permettre à la FIS de valider les points.



8.3 Résultats

La publication des résultats de la compétition doit respecter le format indiqué ci-dessous, conformément aux RCC-RCI. Les résultats officiels doivent indiquer :

Résultats officiels du volet olympique

Les résultats officiels doivent indiquer :

Les membres du jury

Les conditions météorologiques

de boucles et distance totale pour chacune des catégories

Technique et catégorie

Classement

Numéro de dossard

Nom

Année de naissance

Sous-catégorie

Sous-classement

Club, division, équipe

Numéros de licences Nordiq Canada et FIS

Temps total

Temps derrière le meneur

Athlète sanctionné par le jury avec le numéro du règlement et la justification



Résultats officiels paranordiques

Les résultats paranordiques officiels doivent indiquer :

Les membres du jury

Les conditions météorologiques

de boucles et distance totale pour chacune des catégories

La technique et catégorie

Le classement

Le numéro de dossard

Le nom

L'année de naissance

La sous-catégorie

Le sous-classement

Le club, la division, l'équipe et l'université, le cas échéant

La classification (paranordique)

Les numéros de licences Nordiq Canada et FIS

Le temps total et le temps calculé (paranordique)

Le temps derrière le meneur

Athlète sanctionné par le jury avec le numéro du règlement et la justification





Le CO doit produire un fichier de résultats distinct pour les épreuves olympiques et paralympiques et utiliser les appellations conventionnelles des fichiers d'épreuves fournies par le groupe de travail des officiels de Nordiq Canada.

Pour les épreuves de la catégorie ouverte sanctionnées par la FIS, les données sur l'homologation des pistes et le numéro d'homologation FIS doivent apparaître dans l'espace réservé aux commentaires entre l'en-tête et le tableau des résultats.

L'organisateur doit publier les documents suivants :



Sur place (copie papier): les résultats complets (non officiels, suivis des résultats officiels) affichés en ligne ou sur le tableau des résultats conformément aux dispositions sur le chronométrage définies dans les règlements de Nordiq Canada. De plus, des exemplaires des résultats doivent être remis aux équipes et à ceux qui en font la demande seulement en cas de problème majeur avec la plateforme de résultats en ligne.

Les résultats complets, non officiels suivis des résultats officiels, affichés en ligne conformément aux dispositions sur le chronométrage définies dans les règlements de Nordiq Canada.

Les résultats doivent aussi être affichés sur le site web de l'événement en format PDF ou HTML pouvant être consulté ou téléchargé. Ces documents doivent être présentés dans un format facile à imprimer.

Le CO doit disposer d'un accès Internet sur place et doit publier les résultats le plus rapidement possible après chacune des épreuves. Cela comprend les temps de passage ou les résultats non officiels; la mise à jour avec les résultats officiels doit avoir lieu dès que ceux-ci sont approuvés par le jury.

8.4 Course ouverte sanctionnée par la FIS

Pour les épreuves de la catégorie ouverte sanctionnées par la FIS, les données sur l'homologation des pistes et le numéro d'homologation FIS doivent apparaître dans l'espace réservé aux commentaires entre l'en-tête et le tableau des résultats.

Pour la catégorie ouverte, le rapport de chronométrage FIS doit être complété selon les spécifications de la FIS par le fournisseur de service de chronométrage dans les 24 heures suivant la fin de chacune des compétitions.

8.5 Exigences pour les résultats généraux

Le nom des fichiers de course doit inclure le nom de l'épreuve, le format de course/la distance et indiquer si la liste est une liste de départ ou une liste de résultats (p. ex., WJr Trials–Int. 10/15 km Cl Final Results). Remarque pour les utilisateurs de Zone4 : le site est déjà indiqué avec la clé de club sur Zone4, c'est pourquoi il n'est pas nécessaire dans le nom du fichier.

Le logo du commanditaire en titre et du commanditaire du jour doivent accompagner le logo de Nordiq Canada et du CO sur l'en-tête de chaque page de résultats. Les logos des commanditaires du CO et des partenaires publics doivent se trouver en pied de page des listes de résultats.

Si une épreuve est désignée comme une épreuve CCUNS ou les Nationaux, des résultats distincts doivent être produits pour les catégories universitaires. Ces listes doivent comprendre le classement, le numéro de dossard, le nom, le nom de l'équipe universitaire et le temps final.

L'organisateur doit publier les documents suivants :

Les résultats complets (non officiels, suivis des résultats officiels) publiés en ligne conformément aux dispositions sur le chronométrage définies dans les règlements de Nordiq Canada.



Un lien vers les résultats doit se trouver sur le site web de la compétition.

Les résultats doivent également être imprimables (PDF ou HTML) sur un système de résultats reconnu capable de se connecter avec la base de données de la LPC et le registre des événements FIS.

9 Points de compétition

9.1 Liste des points canadiens

Les points de la liste des points canadiens (LPC) et la liste des points canadiens paranordiques (LPCPN) sont calculés pour chaque épreuve individuelle des Essais de Nordiq Canada et sont ajoutés au classement de la LPC pour la période appropriée après les compétitions, conformément aux règlements de la LPC.

Seuls les coureurs ayant été classés dans des épreuves de distances communes seront combinés aux fins du calcul des points.

9.2 Points FIS olympiques et paranordiques

Pour les épreuves sanctionnées par la FIS, c'est-à-dire les épreuves individuelles dans la catégorie ouverte, le (la) DT est responsable de remplir le rapport du (de la) DT en ligne pour la FIS et de confirmer les calculs de pénalités.

Les points de la FIS sont calculés pour toutes les épreuves individuelles de la catégorie ouverte (pour les détenteurs de la licence FIS seulement) et des catégories paranordiques.

Les points FIS présentés dans le format requis (XML) doivent être transmis de façon électronique par Zone4 au système en ligne de la FIS pour les résultats du volet olympique et directement à la FIS PSS pour les résultats paranordiques.

La gestion et la transmission des points FIS sont la responsabilité du (de la) GCO.

10.0 Personnel technique et jury

10.1 Délégué(e) technique (DT), délégué(e) technique adjoint(e) (DTA)

Le (la) DT et le (la) DT adjoint(e) (DTA) sont nommés par le groupe de travail des officiels de Nordiq Canada avec approbation du (de la) DDS.

Nordiq Canada confirme ces nominations au CO et transmet au (à la) DT le nom et l'adresse du (de la) président(e) du comité d'épreuve avant le 1^{er} novembre 2023.

Par la suite, les communications se font directement entre le (la) président(e) du comité d'épreuve, le (la) DT, le (la) DTA et le (la) GCO/DDS.

Tous les frais raisonnables de déplacement, d'essence et d'hébergement du (de la) DT, ainsi



que son allocation de la FIS, sont à la charge de Nordiq Canada pour l'événement. Tous les frais raisonnables de déplacement, d'essence et d'hébergement du (de la) DTA sont à la charge du CO pour l'événement.

Les dépenses du (de la) DT doivent également être couvertes par le CO si une visite préalable est requise. L'allocation quotidienne du (de la) DT et du (de la) DTA doit être payée au moment où ceux-ci arrivent sur place. Le montant est déterminé selon les taux journaliers de Nordiq Canada. La politique de voyage de Nordiq Canada peut être consultée à titre de référence au www.nordiqcanada.ca.

Si possible, on désigne, avec la permission de Nordiq Canada, un(e) apprenti(e) DT (un nouveau niveau III) de la région hôte pour qu'il (elle) assiste le (la) DT. Les dépenses de l'apprenti(e) doivent être partagées entre l'apprenti(e), sa division et son club.

10.2 Directeur(-trice) du développement sportif et/ou gestionnaire des compétitions

Le (la) directeur(-trice) du développement sportif ou le (la) gestionnaire des compétitions est la personne de Nordiq Canada assignée aux Essais de Nordiq Canada et Coupes Nordiq. Les tâches du (de la) DDS/GE ou de la personne désignée pour le (la) remplacer sont :

Être le directeur ou la directrice de course de Nordiq Canada et membre du jury.

Représenter les intérêts de Nordiq Canada.

Organiser et réaliser une visite d'inspection des nouveaux sites intéressés à tenir les épreuves de niveau I.

Veiller à ce que le contrat d'organisateur soit signé par le CO et Nordiq Canada.

Veiller à ce que tous les éléments du contrat de l'organisateur soient remplis.

Superviser le déroulement de l'événement en appliquant les dispositions du dossier technique de Nordiq Canada et du contrat de l'organisateur en vigueur. Au besoin, faire rapport de toute difficulté au (à la) DDS de Nordiq Canada.

Coordonner et soutenir le travail des membres du jury en leur fournissant les avis et les renseignements requis.

Superviser et gérer la production et la diffusion des résultats cumulés.

Coordonner la production des résultats des courses en xml et les classements selon les calculs FIS et LPC.

Collaborer avec l'organisateur pour veiller au respect des dispositions sur le marketing et la commandite.

Demeurer en relation avec le (la) DT et le comité organisateur tout au long de la saison afin de discuter des bonnes pratiques et de tout problème pouvant survenir.

Participer aux rencontres du jury.

Les frais d'hébergement du (de la) DDS/GCO ou la personne désignée pour le (la) remplacer sont la responsabilité du CO.



10.3 Composition et rôle du jury

Le jury des championnats canadiens de Nordiq Canada est composé des personnes suivantes :

- Délégué(e) technique de la FIS président(e) du jury
- Directeur de compétition
- Directeur de course de Nordig Canada
- Délégué(e) technique adjoint(e)
- Membre international(e) du jury (au besoin et sur approbation du [de la] DDS)

À la discrétion du jury et de Nordiq Canada, d'autres experts peuvent être invités à assister aux réunions du jury.

Les apprentis DT auront un statut d'observateur au sein du jury. Les observateurs n'ont pas le droit de vote sur les décisions du jury.

Les membres du jury seront présentés lors de la première réunion des chefs d'équipe.

Le jury doit se réunir une heure avant le départ de chaque épreuve, une heure après la tenue de chaque épreuve et à tout autre moment jugé nécessaire.

Le CO doit nommer un(e) secrétaire du jury pour préparer la salle de réunion, rédiger le compte-rendu et distribuer à tous les membres du jury les cartes de parcours, les résultats d'épreuve, les documents et formulaires relatifs aux tâches du jury (protêt, appel, sanction d'épreuve).

10.4 Réunion des chefs d'équipe

Toutes les réunions des chefs d'équipe auront lieu virtuellement. Le CO fournira un lien pour la réunion des entraîneurs au plus tard à midi le jour de la réunion.

La réunion des chefs d'équipe initiale doit se tenir la veille de la compétition, conformément à l'article 305 des règlements de compétition. Le (la) DT et le jury seront présentés lors de la première réunion des chefs d'équipe.

Le (la) DT dirigera la rencontre et abordera toutes les modifications aux règlements qui doivent être appliquées pendant la compétition ou lors de la première épreuve.

D'autres réunions auront lieu chaque jour pour le jour de compétition suivant.

Des services de traduction doivent être offerts à toutes les réunions des chefs d'équipe.

Le CO peut obtenir au besoin un modèle de présentation PowerPoint préparé par Nordiq Canada pour la réunion des chefs d'équipe.

Les préclassements pour les épreuves suivantes doivent être disponibles le soir précédant la réunion des chefs d'équipe; les corrections doivent être remises au bureau de course au moins quatre (4) heures avant la réunion des chefs d'équipe pour permettre la publication en ligne des listes de départ avant le début de la réunion pour les épreuves du lendemain.

Une version imprimable de la liste des départs pour la prochaine journée de course doit se



trouver en ligne avant le début du jour de course.

La liste des préclassements du CO doit indiquer tous les abandons et confirmer l'orthographe des noms, les sous-catégories d'âge, les points canadiens et FIS, les numéros de licences Nordiq Canada et FIS, le club, l'équipe et l'affiliation nationale de chacun des athlètes lors de ces réunions.

La liste de départ doit indiquer clairement l'heure de début de la compétition et l'intervalle de départ de chacun des concurrents.

11.0 Installations sur place

11.1 Plan d'action d'urgence

Le CO doit avoir un plan pour sécuriser le site en cas d'événements imprévus comme une température défavorable, une menace à la sécurité et des situations qui demandent l'évacuation des lieux.

Le plan d'évacuation d'urgence doit être affiché visiblement et revu lors de la réunion des entraîneurs.

Le CO doit également présenter un plan d'action d'urgence au (à la) directeur(-trice) de course de Nordiq Canada avant le premier jour d'entraînement officiel.

11.2 Services médicaux sur place

11.2.1 Postes de premiers soins

Un service de premiers soins doit être disponible pour tous. Les postes de premiers soins doivent se situer dans des endroits facilement accessibles. Les postes de premiers soins doivent être équipés pour offrir tous les traitements de premiers soins et gérer les situations d'urgence.

Du personnel qualifié doit se trouver aux postes de premiers soins une heure avant l'heure de début de la compétition, pendant la compétition et une heure après la fin de la dernière course. Ce personnel doit également être disponible pendant les jours d'entraînement officiel. Tous les premiers répondants formés doivent détenir une certification de premiers soins reconnus. Les ambulanciers certifiés, les médecins agréés et les infirmières sont considérés comme du personnel qualifié.

Il est obligatoire d'avoir un défibrillateur externe automatisé (DEA) sur place dans le poste de premiers soins principal.

Les officiels sur le parcours doivent avoir une trousse de premiers soins et de l'eau avec eux.

11.2.3 Hôpital et service d'ambulance

Le CO doit informer les services d'urgence locaux (hôpitaux, équipes de services médicaux d'urgence, etc.) de la tenue de l'événement. On doit les encourager à faire partie du processus



de préparation de la compétition.

On doit favoriser la présence de véhicules de services d'urgence pendant la compétition et pendant la période d'entraînement avant la compétition. Le site de compétition doit être accessible aux équipes de services médicaux d'urgence du 911. Ils doivent avoir accès à la totalité du parcours et pouvoir sortir du site par des routes publiques.

Le CO doit afficher l'adresse ou le code postal des installations sur la porte d'entrée de la bâtisse principale. Le CO doit donner l'adresse et le code postal à tous les participants lors de la réunion des entraîneurs. Il est aussi recommandé d'indiquer l'adresse sur la trousse d'informations du club pour les situations d'urgence.

11.3 Installations pour se réchauffer et toilettes

On attend entre 300 et 500 athlètes lors des Essais. Le site doit être en mesure d'offrir un abri fermé adéquat.

On doit également offrir aux athlètes masculins et féminins un espace distinct pour qu'ils puissent enlever leurs vêtements de compétition mouillés et mettre des vêtements secs.

Des toilettes accessibles doivent être disponibles pour les athlètes, les entraîneurs et les officiels. Il doit y avoir une toilette pour chaque tranche de 25 personnes. Les toilettes à chasse d'eau sont préférables, mais des toilettes portatives louées sont suffisantes si elles sont vidées quotidiennement. Les toilettes doivent être inspectées régulièrement pendant la journée et réapprovisionnées au besoin. Il s'agit d'un service essentiel qui sera en forte demande les jours de course.

Il doit y avoir des stations de lavage des mains ou du gel désinfectant dans toutes les toilettes.

11.4 Salles de fartage

Nordiq Canada mènera un projet pilote concernant le protocole de fartage aux Essais. On doit être en mesure d'offrir UN local de fartage abrité et de dimensions adéquates. Sur approbation du (de la) DDS de Nordig Canada, les équipes pourraient devoir débourser un tarif convenu.

L'espace doit être à aire ouverte (aucun mur de séparation) et pouvoir accommoder les demandes de fartage suivantes :

- Jusqu'à 8 athlètes = 1 table (2 formes)
- 8 à 16 athlètes = 2 tables (4 formes) ou la taille d'une cabine réglementaire (8'x12')
- 16 à 24 athlètes = 3 tables (6 formes)
- Plus de 24 athlètes = 4 tables (8 formes) ou la taille de deux cabines réglementaires (8'x12')

Les installations de fartage personnalisées du club et les cabines de fartage permanentes ne peuvent être utilisées. Toutes les équipes doivent farter dans le même espace commun.



Veuillez noter que l'interdiction de fart avec fluor de Nordiq Canada sera en vigueur pour les Essais.

 Les techniciens des équipes sont invités à porter au moins un demi-masque approuvé pour le nettoyage chimique, les travaux de meulage, de maçonnerie ou de peinture à pulvériser et ayant un degré de protection de 95 % contre les particules et aérosols sans huile. N95 (efficace à 95 % contre les particules sans huile). Les masques complets protègent les yeux contre les vapeurs nocives et la poussière. L'utilisation de gants jetables est également recommandée, car la peau représente une source secondaire d'exposition aux toxines. Veuillez consulter :

https://fr.uline.ca/BL 992/3M-6000-Reusable-Respirators et https://www.3mcanada.ca/3M/fr CA/worker-health-safety-ca/respiratory-protection/

- Les aires de fartage doivent être partagées entre les provinces et territoires comptant au moins 20 personnes incluant les groupes suivants :
- Équipe nationale de ski
- Centres nationaux de développement (AWCA, TBay, CNEPH)
- Équipes nationales d'autres pays
- Invités étrangers
- Pour les épreuves de sprint, il n'est pas obligatoire de disposer de prises électriques à proximité du départ pour les appareils de fartage à chaud. Les postes de fartage peuvent être autorisés lors des épreuves de sprint par équipe et sprint, à la discrétion du jury.
- Lors des épreuves à départ groupé, les espaces pour le changement des skis ne seront pas permis.

11.5 Test de fartage

Prévoyez une pente adéquate pour le test de glisse à un kilomètre ou moins du stade, mais pas sur le parcours des épreuves.

Il est fortement suggéré d'offrir une piste d'échauffement comportant une petite montée à proximité du départ. Les pistes pour le test de glisse et l'échauffement doivent être tracées de la même façon que les parcours afin de simuler les conditions de la course.

Remarque : l'utilisation des dossards d'entraîneurs distribués par Nordiq Canada sera permise à la discrétion du jury.

11.6 Eau potable

Au moins un deux (2) abreuvoirs accessibles être en place.

Il est fortement recommandé d'installer un abreuvoir additionnel dans l'aire des spectateurs.



11.7 Contrôle antidopage

Les athlètes et les entraîneurs doivent être conscients que des contrôles antidopage aléatoires peuvent être effectués par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) conformément au programme canadien d'antidopage (PCA).

Afin d'éviter un test positif involontaire et les conséquences d'une violation des règles antidopage, on encourage les athlètes à prendre les mesures suivantes :

Vérifier Global DRO (<u>www.globaldro.com</u>) pour déterminer si des médicaments ou traitements, sur ordonnance ou non, sont proscrits et figurent sur la liste des substances et méthodes prohibées de l'AMA.

Prendre connaissance des exigences relatives aux exemptions médicales (<u>cces.ca/fr/exemptions-medicales</u>) s'ils doivent avoir recours à un médicament prohibé pour un motif médical valable.

Ne pas utiliser de suppléments ou prendre des précautions avant d'en utiliser. Le CCES ne peut pas vérifier ces suppléments et il est impossible de les vérifier dans Global DRO. L'absence de réglementation de l'industrie et du gouvernement fait qu'il est impossible de confirmer quels sont les ingrédients de ces suppléments. Pour plus d'informations : cces.ca/fr/supplements.

Passer en revue les étapes des procédures de collecte des échantillons pour le contrôle du dopage à l'adresse suivante : cces.ca/fr/prelevement-des-echantillons.

Pour obtenir des ressources et informations supplémentaires au sujet de la lutte contre le dopage, veuillez communiquer avec le CCES :

Courriel: https://cces.ca/fr/communiquez-avec-nous

Numéro sans frais: 1-800-672-7775

En ligne: cces.ca/fr/zoneathlete

Le (la) directeur(-trice) de compétition doit communiquer avec le (la) DDS de Nordiq Canada un mois avant l'événement afin de déterminer la probabilité qu'un test de contrôle antidopage ait lieu lors de l'événement. Ceci permettra de prendre les dispositions nécessaires. Cependant, l'information transmise au (à la) directeur(-trice) de compétition à cet effet doit demeurer confidentielle. Le CO doit respecter les lignes directrices suivantes si des tests antidopage sont réalisés pendant la compétition.

11.7.1 Installations de contrôle antidopage

L'espace réservé (permanent ou roulottes temporaires) et l'équipement requis pour les contrôles antidopage doivent être situés à distance de marche du stade ou à une courte distance en voiture avec des chauffeurs et chaperons désignés.

L'aire de contrôle antidopage doit être divisée en trois (3) zones distinctes :

Une aire d'attente assez grande pour les athlètes, les représentants qui accompagnent les athlètes, les représentants du CCES et le personnel qui effectue les contrôles antidopage.



Une salle de travail pour trois (3) personnes et une table.

Une salle de toilette dans une salle assez grande pour deux personnes. Au moins une salle doit être accessible aux fauteuils roulants et disposer d'un réceptacle pour les cathéters et objets coupants.

Équipements requis : un réfrigérateur qui peut être verrouillé (si possible), mobilier habituel (bureau, chaises, etc.).

On doit prévoir de six (6) à huit (8) bénévoles à cet endroit, de préférence trois hommes et trois femmes, dont le rôle sera de suivre les athlètes comme une ombre avant les tests (incluant pendant la période de retour au calme). Certains de ces bénévoles doivent être capables de skier avec les athlètes s'ils décident de skier durant leur période de retour au calme.

Le CCES fournira des détails plus spécifiques au CO si des contrôles sont prévus lors de leur événement.

12.0 Cérémonies de remise des médailles

12.1 Prix en argent minimum pour les catégories ouvertes

Pour rehausser le profil du sport, encourager les athlètes seniors à poursuivre la compétition et attirer des concurrents de qualité en Amérique du Nord, un prix en argent est remis aux gagnants de la catégorie ouverte pour les épreuves de départ par intervalle, sprint et départ groupé. Nous encourageons le CO à dépasser les montants minimums.

Prix en argent minimal pour la catégorie ouverte du volet olympique :

Classement	Par genre (CAD)			
1 ^{er}	500 \$			
2 ^e	300 \$			
3 ^e	200 \$			
4 ^e	150 \$			
5 ^e	100 \$			
6 ^e	75 \$			
Meilleurs U23	75 \$			
Meilleur athlète à la qualification sprint	100 \$			



Total	1500 \$
	•

Prix en espèce minimum pour les catégories ouvertes en ski paranordique assis et debout comptant un minimum de 3 inscriptions par catégorie par genre :

Classement	Par genre (CDN), par catégorie
1 ^{er}	200 \$

12.2 Remise des prix

Le (la) coordonnateur(-trice) des cérémonies protocolaires doit prévoir une feuille modèle vierge pour inscrire immédiatement après chaque épreuve le nom des présentateurs et des athlètes, ainsi que la description des prix.

Les prix doivent être remis sur place. Idéalement, les médailles doivent être remises à intervalles préalablement annoncés dans l'horaire des épreuves et en fonction de la disponibilité des résultats non officiels des catégories (voir le règlement 317.2.1).

Si les prix ne sont pas remis immédiatement après la fin des épreuves d'une catégorie, les concurrents doivent avoir la possibilité de récupérer et de mettre des vêtements secs. La cérémonie de remise des médailles doit avoir lieu aussitôt que les résultats sont vérifiés afin d'éviter de faire attendre les athlètes dans le froid.

Le format de présentation de remise des prix est à la discrétion du CO. La cérémonie doit avoir lieu à portée de vue des spectateurs et être accessible pour les athlètes paranordiques. Lorsqu'un podium est utilisé, celui-ci doit être accessible pour les athlètes paranordiques.

12.2.1 Ordre des présentations pour chaque catégorie

Podium international

Si des skieurs étrangers se classent parmi les trois (3) premiers d'une catégorie, la présentation des prix par catégorie est d'abord effectuée sur le « podium international » afin de refléter les trois (3) meilleurs athlètes de la compétition, indépendamment de leur affiliation nationale.

- L'ordre habituel de présentation des médailles est : 3^e place, 2^e place, 1^{re} place.
- Podium de Nordig Canada

Le podium des Essais de Nordiq Canada remet :

Des médailles et des prix en marchandise aux trois (3) meilleurs athlètes dans chaque



catégorie

- Des prix en marchandise aux athlètes en 4^e, 5^e et 6^e places dans chaque catégorie
- Les prix de catégorie qui comprennent les six (6) meilleurs skieurs suivront le même protocole, annonçant la 6^e place, puis la 5^e, etc.
- Meilleur athlète U23 ou meilleur athlète lors de la qualification (si applicable)
- Après le podium international et le podium de Nordiq Canada, le meilleur athlète U23 et/ou le meilleur athlète de sprint sera annoncé.

Les présentations doivent être brèves et comprendre le nom de la catégorie, le nom de l'athlète, le nom du club et de l'équipe et le classement.

Une fois les athlètes annoncés et en place sur le podium, on doit inviter le présentateur en précisant de qui il s'agit et remettre les médailles et les prix.

12.3 Médailles individuelles et d'équipe, prix en espèces et en marchandise

12.3.1 Médailles et prix des Essais de Nordig Canada et Coupes Nordig

 Les athlètes sont admissibles à remporter des médailles et des prix (incluant les prix en argent) conformément à l'article 4.0, Admissibilité des athlètes, dans la catégorie dans laquelle ils décident de participer.

Des médailles des Essais de Nordiq Canada seront remises aux trois (3) meilleurs athlètes dans chacune des catégories d'âge pour chacune des épreuves individuelles sur le podium des Essais de Nordiq Canada. Des prix en marchandises seront remis aux cinq (5) premières places.

REMARQUE: Pour la catégorie ouverte de l'épreuve de sprint,

Podium ouvert – Top 6, peu importe la catégorie d'âge

Podium U20 – Top 6 en commençant avec l'athlète U20 ayant obtenu le meilleur classement dans les éliminatoires ouvertes, suivi des athlètes suivants au classement dans les éliminatoires U20

- Les médailles et les gravures seront gérées et payées par le comité organisateur (pour les 1^{re}, 2^e et 3^e places).
- Tous les prix en marchandises seront gérés et payés par le comité organisateur.
- Prix en argent: Les prix en argent suivants dans la catégorie ouverte (FIS) du volet olympique sont fournis par le CO et remis par genre dans chaque épreuve: 1^{er} 500 \$;
 2^e 300 \$;
 3^e 200 \$;
 4^e 150 \$;
 5^e 100 \$;
 6^e 75 \$;
 Top U23 75 \$;
 Meilleure qualification sprint 100 \$ Responsabilité: CO et Nordiq Canada selon l'entente de l'organisateur
- Pour les catégories qui ne comptent qu'une inscription, une médaille et un prix en marchandise sont remis. Les prix en argent dans les catégories ouvertes du volet olympique qui ne comptent qu'une seule inscription seront ajustés à 200 \$.
- Prix en argent : Les prix en argent suivants dans la catégorie ouverte (FIS PS) du volet



paralympique sont fournis par le CO et remis par genre dans chaque épreuve : 1^{er} - 200 \$. Responsabilité : CO et Nordiq Canada selon l'entente de l'organisateur

• Tout autre prix en argent est la responsabilité du CO. Cependant, la remise de tout autre prix en argent doit avoir lieu de façon juste et équitable.

12.4 Autres prix

D'autres prix peuvent être offerts par Nordiq Canada ou les commanditaires de Nordiq Canada. Dans ces situations, les prix seront fournis par Nordiq Canada ou le commanditaire. Nordiq Canada sera responsable de calculer les résultats. Les détails concernant ces prix seront fournis au CO par le (la) GCO de Nordiq Canada.

13.0 Opportunités de marketing

Nordiq Canada détient les droits et la propriété des Essais de Nordiq Canada. Si Nordiq Canada a un commanditaire principal, les obligations spécifiques de l'organisateur envers le commanditaire en titre des Essais seront précisées pendant la négociation du contrat de l'organisateur.

Nordiq Canada travaillera de concert avec le CO afin d'aider à élaborer des projets de commandite et de commercialisation pour le CO des Essais de Nordiq Canada. Le CO est invité à planifier l'événement en collaboration avec Nordiq Canada afin d'obtenir la meilleure visibilité possible.

Le CO doit discuter de tous les projets de commandite/marketing avec le (la) DDS.

Afin de conserver les renseignements utiles à la commercialisation des Essais de Nordiq Canada, on peut demander au CO de rédiger un rapport d'évaluation de la couverture médiatique et de la commandite de l'événement une fois les Essais de Nordiq Canada terminés. Le (la) DDS fournira le formulaire requis.

13.1 Droits de marketing de Nordiq Canada

Nordiq Canada détient les droits de commercialisation suivants pour la compétition et indiquera au CO d'ici le 15 novembre les « droits » qui seront utilisés :

Le droit de nommer des épreuves d'envergure nationale des Essais, par exemple, la « Série canadienne de sprint AltaGas », présentées par un commanditaire associé à une journée spécifique.

Le droit de placer une bannière identifiant le commanditaire du jour dans le stade, à l'extérieur des zones de départ/d'arrivée (maximum de deux bannières par commanditaire), selon les termes de l'entente entre le CO et Nordiq Canada. Avec cette exigence, nous visons à équilibrer les avantages accordés au commanditaire en titre des Essais et ceux du commanditaire principal d'une épreuve ou d'une journée de compétition. Un plan d'affichage doit être établi avant le



15 novembre entre le (la) DDS de Nordiq Canada ou son (sa) remplaçant(e) désigné(e) et le (la) coordonnateur(-trice) du marketing du CO.

Le droit d'avoir une tente pour vendre des marchandises de Nordiq Canada.

Le droit d'organiser des activités au besoin pour promouvoir le cheminement des athlètes, le cheminement des officiels, les cheminements des entraîneurs ou l'appui du commanditaire en titre.

Le droit de fournir un support visuel à l'arrière du podium ou durant les cérémonies de remise de prix.

Le droit d'identifier le commanditaire en titre sur les dossards des participants et dans la zone de cérémonies.

Le droit d'avoir deux drapeaux de commanditaire de Nordiq Canada dans l'aire de départ/d'arrivée et lors des cérémonies de remise de prix.

Le droit de placer les affiches des membres du bassin des fournisseurs de Nordiq Canada dans le stade.

Le droit pour le représentant du commanditaire en titre d'être associé à la remise des récompenses après chaque épreuve.

Le droit de faire participer des représentants de Nordiq Canada à la cérémonie de remise des récompenses.

Remarque: Un « emplacement privilégié » pour une affiche ou une bannière est un endroit adjacent à l'aire de départ et d'arrivée où l'on doit poser les affiches du commanditaire en titre. Les bannières des commanditaires du jour et commanditaires de soutien, qu'ils soient des commanditaires ou fournisseurs de Nordiq Canada ou du CO, seront placées dans les aires restantes du stade en dehors de l'aire de départ et d'arrivée.

Remarque : Un « emplacement privilégié » pour une affiche ou une bannière est un endroit adjacent à l'aire de départ et d'arrivée où l'on doit poser les affiches du commanditaire en titre, des commanditaires principaux et des commanditaires associés à une journée spécifique. Les affiches ou bannières des autres commanditaires de l'événement, qu'ils soient des commanditaires ou des fournisseurs de Nordiq Canada ou du CO, seront disposées dans les autres endroits du stade, à l'extérieur de l'aire de départ et d'arrivée.

13.2 Obligations de Nordiq Canada

Nordiq Canada peut offrir au CO une aide financière (une subvention à l'organisation/MIU) ou matérielle tel qu'indiqué au contrat de l'organisateur. Cette aide pourra servir à couvrir les frais d'exploitation, en particulier les bourses en espèces offertes aux athlètes, si les fonds le permettent. Nordiq Canada respectera l'accord de compensation de Sport Canada par rapport à la MIU et à la distribution de l'argent.



Nordiq Canada fournira les dossards des participants, les bannières et, si possible, un support visuel pour favoriser la visibilité des commanditaires et des fournisseurs de Nordiq Canada.

Nordiq Canada offrira un soutien à la commercialisation et à la promotion afin de rehausser la qualité de présentation et de soutenir le financement de l'événement.

Nordiq Canada sanctionnera les épreuves de la catégorie ouverte avec la FIS.

13.3 Droits de marketing du CO

Certains droits de commercialisation et certaines prérogatives associés à la compétition sont accordés au CO. Les commanditaires et les fournisseurs du CO ne peuvent entrer en conflit avec les commanditaires et fournisseurs attitrés de Nordiq Canada, à moins d'une permission écrite accordée par le (la) DDS de Nordiq Canada ou son (sa) représentant(e).

Voici les droits et les prérogatives consentis au CO:

Le droit de nommer un commanditaire en titre « Les Essais de Nordiq Canada 2024 présentés par (nom du commanditaire en titre) ».

Le droit d'élaborer un logo et un slogan après avoir consulté le (la) DDS. Dans ce cas, le CO accepte d'ajouter au logo le nom bilingue de l'événement et celui du commanditaire en titre.

Le droit de nommer des commanditaires du jour (commanditaires pour une épreuve spécifique) lorsqu'aucun commanditaire national n'a été identifié. Par exemple, le départ groupé des Essais de Nordiq Canada 2024, présenté par Entreprise W.

Le droit de créer et d'indiquer une marque commerciale sur les dossards des épreuves de sprint.

Le droit d'indiquer les commanditaires en titre, du jour et de soutien sur le support visuel derrière le podium.

Le droit de placer une bannière identifiant le commanditaire en titre à un emplacement privilégié adjacent à l'aire de départ et d'arrivée, selon les termes de l'entente entre le CO et Nordiq Canada.

Le droit de placer une bannière identifiant le commanditaire du jour ou de soutien dans le stade, à l'extérieur des aires de départ/d'arrivée (maximum de deux bannières par commanditaire), selon les termes de l'entente entre le CO et Nordiq Canada. Avec cette exigence, nous visons à équilibrer les avantages accordés au commanditaire en titre et ceux du commanditaire principal d'une épreuve ou d'une journée de compétition. Un plan d'affichage doit être établi avant le 15 novembre entre le (la) DDS de Nordiq Canada ou son (sa) remplaçant(e) désigné(e) et le (la) coordonnateur(-trice) du marketing du CO.

Le droit d'identifier les noms et les logos des commanditaires principaux de l'événement et des épreuves sur la bannière de départ et d'arrivée, lors des annonces publiques ainsi que sur les différents matériels connexes, conformément aux lignes directrices de Nordiq Canada.

Le droit de développer et de trouver des commanditaires pour les initiatives communautaires



(p. ex., Banquet des prix Entreprise X, la tente de festival Entreprise V).

Le droit de nommer des partenaires médias locaux pour soutenir la promotion de l'événement.

Remarque: Un « emplacement privilégié » pour une affiche ou une bannière est un endroit adjacent à l'aire de départ et d'arrivée où l'on doit poser les affiches du commanditaire en titre. Les bannières des commanditaires du jour et commanditaires de soutien, qu'ils soient des commanditaires ou fournisseurs de Nordiq Canada ou du CO, seront placées dans les aires restantes du stade en dehors de l'aire de départ et d'arrivée.

13.4 Obligations du CO

Le CO doit fournir l'hébergement au (à la) GCO de Nordiq Canada. Le (la) GCO est sur place afin d'être le principal contact entre Nordiq Canada et le CO. Le (la) GCO doit disposer d'un accès Internet approprié sur les lieux de l'événement de même qu'à son hôtel.

Le CO est responsable de :

L'utilisation du nom officiel de l'événement dans toute la correspondance, incluant le nom du commanditaire en titre. Ceci inclut, sans s'y limiter, les avis de compétition, les formulaires d'inscription, les listes de résultats, les publications sur Internet et dans les médias locaux.

L'identification du commanditaire en titre dans le logo de l'événement.

L'identification du commanditaire en titre dans toutes les activités médiatiques en lien avec l'événement incluant, sans toutefois s'y limiter, le positionnement de marque sur tout le matériel électronique et collatéral, premier plan lors de toutes les activités médiatiques (affichage sur le podium, association de nom, présentations spéciales), affichage du titre dans les rapports de course.

L'utilisation des dossards des participants lorsqu'ils sont fournis par Nordig Canada.

L'affichage de toutes les bannières des commanditaires et fournisseurs de Nordiq Canada, tel que spécifié en 13.1.3 ci-dessus. Il est à noter que le CO est financièrement responsable du retour en bon état de toutes les bannières et des dossards fournis par Nordiq Canada.

La soumission d'un résumé des revenus et dépenses après l'événement, ainsi que tous les articles des médias et les photos de l'événement dans le mois suivant la fin de la compétition.

L'acceptation de toutes les dispositions et ententes relatives aux commanditaires telles que précisées par le (la) DDS ou son (sa) représentant(e).

De plus, on encourage le CO à héberger des représentants locaux et régionaux des commanditaires de Nordiq Canada et à les inviter à participer aux festivités, aux remises de prix, etc. Nordiq Canada va gérer les invitations lorsque la présence d'un commanditaire local est appropriée.



13.5 Relations de presse

Nordiq Canada peut fournir les renseignements sur les membres de l'équipe nationale et leur classement actuel, des photos, etc. Le (la) responsable des médias et des communications du CO doit être en communication directe avec le (la) DC/responsable du marketing et des communications de Nordiq Canada.

Le CO reste responsable de produire un résumé de presse quotidien de toutes les courses et de le distribuer aux bureaux de la FIS et de Nordig Canada.

13.6 Services aux médias

Le CO doit être en mesure de fournir les résultats des épreuves aux représentants des médias qui sont sur place, de même qu'au grand public.

- Les services doivent être adaptés en fonction du site et du nombre de médias attendus et comprendre au moins :
- L'accès à un réseau Internet sans fil à haute vitesse;
- L'accès au réseau de téléphonie cellulaire ou à un service de téléphone fixe; et
- L'affichage en direct des résultats en ligne.

La personne responsable des médias et des communications du CO travaillera avec le (la) coordonnateur(-trice) du marketing et des communications de Nordiq Canada pour aider les médias locaux et nationaux sur place.

13.7 Rapport et évaluation de la couverture médiatique

L'un des éléments importants dans l'évaluation annuelle des programmes et événements de Nordiq Canada est l'inventaire de tous les articles sur le ski de fond publiés dans les grands quotidiens à travers le Canada. Lorsque c'est possible, le (la) responsable des relations avec les médias du CO doit recueillir tous les articles sur l'événement publiés par les journaux locaux et les grands quotidiens, incluant les articles publiés avant et après l'événement.

Ces coupures doivent être incluses dans le rapport d'événement qui doit être complété par le CO et remis au (à la) GCO. Ce rapport sera très utile lors d'éventuelles démarches de sollicitation auprès des commanditaires.



Annexe A

Exemple de liste des départs de sprint pour les compétitions sanctionnées par la FIS

Vagues 3 minu	tes avec f	inale B			Vagues 4 minute	es sans fin	ale B		
Vague	Départ	Fin	Écart	Repos	Vague	Départ	Fin	Écart	Repos
U18 Filles Q1	12:00	12:03	0:03		Sr Femmes Q1	12:00	12:04	0:04	
U18 Filles Q2	12:03	12:06	0:03		Sr Femmes Q2	12:04	12:08	0:04	
U18 Filles Q3	12:06	12:09			Sr Femmes Q3	12:08	12:12		
U18 Filles Q4	12:09	12:12			Sr Femmes Q4	12:12	12:16		
U18 Filles Q5	12:12	12:15			Sr Femmes Q5	12:16	12:20		
U18 Garçons	12:15	12:18			Sr Hommes Q1	12:20	12:24		
Q1									
U18 Garçons	12:18	12:21			Sr Hommes Q2	12:24	12:28		
Q2									
U18 Garçons	12:21	12:21			Sr Hommes Q3	12:28	12:32		
Q3									
U18 Garçons	12:24	12:24			Sr Hommes Q4	12:32	12:36		
Q4									
U18 Garçons	12:27	12:30			Sr Hommes Q5	12:36	12:40		
Q5									
U18 Filles S1	12:33	12:36	0:03	0:18	Sr Femmes S1	12:44	12:48	0:04	0:24
U18 Filles S2	12:36	12:39	0:03		Sr Femmes S2	12:48	12:52	0:04	
U18 Garçons	12:42	12:45		0:12	Sr Hommes S1	12:54	12:58		0:14
S1									
U18 Garçons	12:45	12:48			Sr Hommes S2	13:02	13:06		
S2									
U18 Filles BF	12:51	12:54	0:03	0:12					
U18 Filles AF	12:54	12:57	0:03		Sr Femmes AF	13:06	13:10	0:04	0:14
U18 Garçons	13:00	13:03		0:12					
BF									
U18 Garçons	13:03	13:06			Sr Hommes AF	13:18	13:22		0:012
AF									